



Public Health
Agency of Canada

Agence de la santé
publique du Canada

COMITÉ DE VÉRIFICATION RAPPORT ANNUEL 2010-2011

Juin 2011

Approuvé par le président du Comité de vérification
le 27 juin 2011

Canada 

Agence de la santé publique du Canada

Rapport annuel du Comité de vérification 2010-2011

Table des matières

Réflexions du Comité de vérification	2
Rôle du Comité de vérification	3
Évaluation des valeurs et de l'éthique	4
Évaluation de la gestion des risques	4
Évaluation du cadre de contrôle de la gestion	5
Activités relatives à la fonction de vérification interne	5
Charte de la vérification interne	5
Suffisance des ressources consacrées à la fonction de vérification interne.....	6
Plan de vérification interne et d'évaluation des risques préparé par le dirigeant principal de la vérification.....	6
Examen du rendement de la fonction de vérification interne.....	6
Nomination du dirigeant principal de la vérification	7
Évaluation du rendement du dirigeant principal de la vérification	7
Rapports de vérification interne et plans d'action en matière de gestion.....	7
Activités de l'équipe de vérification interne non liées à la vérification	8
Bureau du vérificateur général (BVG).....	8
Organismes centraux et agents du Parlement (autres que le BVG)	9
Suivi des plans d'action en matière de gestion	10
États financiers.....	10
Rapport sur les risques et la responsabilisation	11
Annexe 1 : Structure et calendrier des réunions	13
Annexe 2 : Démarche du Comité de vérification à l'égard des rapports de vérification interne	14

Agence de la santé publique du Canada
Rapport annuel du Comité de vérification
pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2011

Réflexions du Comité de vérification

1. Le Comité de vérification (CV) est une partie essentielle du régime de vérification établi par l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC ou Agence) conformément à la *Politique sur la vérification interne* du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT).
2. Le principal objectif de l'ASPC est d'améliorer la santé publique au Canada et d'apporter une contribution semblable à l'échelle mondiale.
3. Dans ce processus, le CV joue un rôle important. D'une part, il travaille avec la Division des services de vérification (DSV) pour conseiller l'ASPC sur le fonctionnement des processus et des contrôles fondamentaux, essentiels à l'efficacité du fonctionnement de toute organisation : respect des valeurs clés et de l'éthique, renforcement et efficacité des contrôles internes et création d'une équipe solide et engagée. D'autre part, le CV apporte des conseils stratégiques généraux et des conseils sur la gestion des risques, en plus d'évaluer l'efficacité des programmes et des processus connexes.
4. Pendant l'exercice, divers rapports ont été produits dans le but d'analyser les interventions mises en œuvre au Canada et à l'étranger pour s'attaquer à l'éclosion de grippe H1N1. Il semble évident que l'intervention réalisée au Canada, dirigée par l'ASPC, a fait en sorte que la situation a été beaucoup plus positive qu'elle aurait pu l'être. Les mesures énergiques et les préparatifs mis en œuvre par l'ASPC et les organismes de santé publique provinciaux ont grandement contribué à ce processus. Cela dit, les responsables ont relevé de nombreuses possibilités de renforcer la préparation et les mesures en vue d'une future pandémie. L'ASPC s'emploie sans cesse à mettre en place ces préparatifs et informe périodiquement le CV des progrès réalisés.
5. Le CV attend avec impatience l'occasion d'examiner les résultats du travail de l'ASPC lors d'éclosions et de fournir des avis sur les enjeux relevant de son mandat.
6. Dans la dernière partie de l'exercice, le dirigeant principal de la vérification (DPV), Christian Asselin, a quitté l'Agence afin de relever de nouveaux défis. Les membres indépendants du CV aimeraient lui exprimer toute leur gratitude pour son bon travail. M. Asselin est celui qui avait mis sur pied la fonction de vérification interne de l'ASPC et qui, en quelques années, a réussi à

former une équipe de vérification professionnelle de haut niveau. Le CV est d'avis que la DSV a grandement contribué aux opérations de l'ASPC et souhaite à M. Asselin beaucoup de succès dans ses projets futurs.

7. Au cours des prochains mois, les membres indépendants du CV complèteront leur mandat de quatre ans. En analysant ces dernières années, les membres indépendants en sont venus à la conclusion que le modèle actuel des comités de vérification des ministères et organismes était robuste et faisait partie intégrante des processus de responsabilisation et de gestion du gouvernement fédéral. Nous souhaitons remercier les cadres de direction, les cadres supérieurs et l'équipe de la DSV de l'ASPC pour leur enthousiasme sans faille et pour avoir transmis leurs connaissances et leur sagesse au CV. Leur participation franche et active à nos délibérations a rendu notre parcours enrichissant et intéressant. Elle nous a également permis d'apporter une contribution que nous jugeons importante à l'ASPC et à son mandat.

Rôle du Comité de vérification

8. Le rôle du CV est de s'assurer que l'administrateur en chef de la santé publique (ACSP) obtient des conseils indépendants et objectifs, et une assurance sur la pertinence des mécanismes de contrôle et des processus de reddition de comptes de l'ASPC. Pour y arriver, le CV examine activement les principaux secteurs du contrôle et de la reddition de comptes de l'Agence de façon intégrée et systématique.
9. Le CV est présidé par l'ACSP. Trois membres indépendants qui ne font pas partie du gouvernement du Canada ont été nommés par le Conseil du Trésor (CT). Au cours de l'année, l'ACSP a procédé à la nomination du sous-ministre adjoint au CV. La charte du CV a été modifiée pour refléter cette nomination.
10. Le présent rapport comprend des commentaires de l'ensemble des membres du CV, et des commentaires distincts des membres indépendants, qui sont clairement identifiés comme tels. Cette façon de faire est particulièrement indiquée quand le point de vue d'un membre indépendant diffère de celui de l'ACSP.
11. Les réunions du CV ont eu lieu comme suit (voir l'annexe I pour une description de la structure de ces rencontres) :
 - en juin 2010 à Montréal. La réunion a comporté une séance d'information donnée par le personnel du bureau régional du Québec.
 - en octobre 2010 à Ottawa
 - en janvier 2011 à Ottawa.
 - en mars 2011 à Ottawa.

Évaluation des valeurs et de l'éthique

12. Au moins une fois l'an, le CV doit examiner les mesures établies par la direction de l'ASPC pour se conformer aux valeurs de la fonction publique et assurer le respect des lois, des règlements, des politiques et des normes d'éthique.
13. Les membres du CV savent que les organismes centraux s'affairent actuellement à élaborer des lignes directrices sur ces évaluations des valeurs et de l'éthique à l'intention des comités de vérification.
14. Durant l'exercice en cours, le CV a participé à une séance d'information sur les services d'ombudsman afin d'être éclairé sur la façon dont les activités du bureau de l'Ombudsman mettent en lumière les attentes des employés de l'ASPC à l'égard des valeurs et de l'éthique. Ces échanges ont permis d'établir que l'ASPC continue d'appuyer un milieu de travail éthique.
15. Au cours de l'année, le CV a suivi les progrès relatifs à la mise en œuvre du cadre des valeurs et de l'éthique. Il a souligné que le DG du Bureau de la pratique en santé public avait été désigné à titre de champion des valeurs et de l'éthique de l'ASPC après le départ de l'ancien champion. Lors de sa réunion de mars 2011, le CV s'est vu transmettre des renseignements au sujet des activités récentes à l'appui d'un solide éthos des valeurs et de l'éthique à l'ASPC. Le CV a été informé du fait que le gouvernement du Canada travaillait à la révision du Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique. L'ASPC modifiera son Code de valeurs et d'éthique. Les membres du CV ont demandé à obtenir ces documents modifiés lorsqu'ils seront disponibles, et leur demande a été acceptée.

Évaluation de la gestion des risques

16. Au moins une fois l'an, le CV doit examiner le profil de risque de l'organisation et les mesures de gestion des risques appliquées au sein de l'ASPC.
17. Les membres du CV savent que les organismes centraux s'affairent actuellement à élaborer des lignes directrices à cet égard à l'intention des comités de vérification.
18. Lors de sa réunion d'octobre 2010, le CV s'est vu transmettre une ébauche du profil de risque de l'organisation et a participé à une réunion conjointe avec le comité de gestion des risques de l'ASPC.
19. Cette année, le cadre de responsabilisation de gestion (CRG) a montré que l'ASPC avait fait des progrès, en ce sens qu'elle a approuvé une politique relative à la gestion intégrée des risques et complété le profil de risque de l'organisation. Le SCT a fait valoir que l'Agence devrait surveiller les interventions relatives aux

risques principaux en plus de finaliser et de communiquer activement les critères de risque communs et les outils de gestion des risques à l'ensemble du personnel.

20. Au 1^{er} avril 2011, la responsabilité relative à la gestion des risques a été transférée du Bureau du dirigeant principal des finances (BDPF) à la Direction de la planification, de la production de rapports et de la gestion des risques nouvellement créée au sein de la Direction générale de la gestion des urgences et des affaires organisationnelles. Le CV s'attend à être mis au courant de cette approche de la Direction générale en vue d'apporter des améliorations à la gestion intégrée des risques et au profil de risque de l'organisation au cours de l'exercice 2011-2012.

Évaluation du cadre de contrôle de la gestion

21. Au moins une fois l'an, le CV doit examiner les mesures de contrôle interne de l'ASPC, y compris la pertinence du processus de vérification mené par la direction.
22. Les membres du CV savent que les organismes centraux sont en train de préparer des directives précises pour aider les comités à faire ces évaluations.
23. La DSV a avisé le CV qu'une évaluation des contrôles internes pertinents était comprise dans toutes ses vérifications. La DSV s'engage à fournir des mises à jour régulières au CV quant aux progrès réalisés par l'Agence en vue de renforcer ses contrôles internes et continuera de procéder à l'évaluation de l'état des contrôles internes de l'Agence dans les rapports de vérification.
24. Le CRG est une autre source de renseignements sur l'état des contrôles de gestion. Le CV examine chaque année l'évaluation réalisée par le SCT sur le niveau de mise en œuvre du CRG au sein de l'ASPC. Cet examen comporte une discussion avec la direction sur les retombées des constatations du SCT et sur l'intervention proposée par la direction. Le CV est d'avis que la direction s'efforce activement d'épouser entièrement l'esprit du CRG.

Activités relatives à la fonction de vérification interne

Charte de la vérification interne

25. Le CV a examiné la charte de vérification interne et est d'avis qu'elle continue de respecter les exigences du SCT.

26. Au cours de l'année, le CV a songé à modifier la charte afin de refléter un changement dans les relations du DPV relatives à la production de rapports. Toutefois, étant donné que le DPV a quitté l'Agence afin de relever de nouveaux défis, la modification de ces relations a été mise en attente jusqu'à la restructuration prévue des responsabilités des cadres de direction. Lorsque cette restructuration aura été faite, le CV évaluera le besoin de modifier la charte en 2011-2012.

Suffisance des ressources consacrées à la fonction de vérification interne

27. Le CV a examiné les ressources consacrées à la fonction de vérification interne. Le CV considère que le budget et les années-personnes consacrés à la fonction de vérification interne sont suffisants.
28. Après avoir examiné le plan de vérification axé sur les risques (PVAR) de 2011-2012 à 2013-2014 lors de sa réunion du mois de mars, le CV a demandé à obtenir des explications quant à certains éléments, notamment l'utilisation des ressources offertes au Bureau du dirigeant principal de la vérification. Le CV s'attend à étudier ces renseignements supplémentaires au cours de sa réunion du mois de juin 2011.

Plan de vérification interne et d'évaluation des risques préparé par le dirigeant principal de la vérification

29. Comme il a été souligné dans le paragraphe précédent, le CV a examiné le plan de vérification interne axé sur les risques préparé par le DPV par intérim pour les trois prochaines années à partir du 1^{er} avril 2011.
30. Comme il a aussi été souligné précédemment, le CV a reporté la recommandation à l'effet que l'ASPC approuve le PVAR dans l'attente de l'obtention de renseignements supplémentaires au cours de sa réunion de juin 2011.

Examen du rendement de la fonction de vérification interne

31. Le CV a effectué son examen du rendement de la fonction de vérification interne lors de la réunion du mois de mars 2011.
32. Pour l'aider dans cet examen, le CV s'est servi d'une évaluation de la DSV réalisée par un cabinet d'experts-comptables indépendant. Le cabinet a procédé à un examen de l'autoévaluation de la DSV quant au respect des Normes internationales pour la pratique professionnelle de la vérification interne et au Code d'éthique de l'IIA. Le cabinet approuvait la conclusion générale de la DSV à l'effet qu'elle respectait les normes de l'IIA en grande partie. Il a également émis

un certain nombre de recommandations à des fins d'amélioration, que le DPV par intérim s'est engagé à mettre en œuvre.

33. Le CV a rencontré les membres du personnel du cabinet d'experts-comptables afin de bien saisir leur évaluation du travail de la DSV. Le CV a été heureux de constater que la DSV se conformait aux normes de vérification exigées et qu'elle s'engageait à améliorer ses processus conformément à la recommandation des examinateurs.
34. Le CV souhaiterait attirer l'attention sur une possibilité d'amélioration en particulier citée dans l'examen. Il a été souligné que la fonction de vérification des bénéficiaires ne devrait pas être située au sein de la DSV, conformément aux lignes directrices du CT. Lors de la réunion, le CV a été avisé que cette situation anormale serait rectifiée au début du nouvel exercice.
35. Naturellement, le CV est ravi d'avoir la preuve indépendante et objective que la DSV respecte en général les normes de l'IIA et, par conséquent, celles du CT. Il entend examiner les progrès qu'elle a réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du cabinet d'experts-comptables indépendant de façon périodique au cours de 2011-2012.

Nomination du dirigeant principal de la vérification

36. Dans la dernière partie de l'exercice, le DPV a annoncé sa démission afin de lui permettre de relever de nouveaux défis à l'extérieur de l'ASPC.
37. À l'occasion de sa réunion de mars, le CV a examiné avec la haute direction l'approche prévue dans le but de remplacer le DPV et émis des conseils à cet effet. La haute direction espère que le remplacement se fera tôt au début du prochain exercice, et le CV se tient prêt à l'aider en cas de besoin.

Évaluation du rendement du dirigeant principal de la vérification

38. En l'absence d'un DPV permanent, le CV a reporté cette activité au prochain exercice.

Rapports de vérification interne et plans d'action en matière de gestion

39. Le CV a examiné les quatre rapports de vérification interne et le rapport d'examen suivants durant l'année (voir l'annexe 2 pour une description de la démarche du CV à l'égard de ces rapports) :
 - Vérification de la gestion de laboratoires;
 - Vérification des mesures et interventions d'urgence;

- Vérification des communications en situation de crise;
 - Vérification du Programme de prévention et de contrôle des maladies chroniques;
 - Examen de la sécurité de la technologie de l'information.
40. Le CV a approuvé chacun des rapports, y compris le plan d'action en matière de gestion, dans certains cas après avoir demandé d'y apporter des modifications. Le CV a conseillé à l'ACSP d'accepter chacun des rapports.

Activités de l'équipe de vérification interne non liées à la vérification

41. La DSV est responsable d'un certain nombre de fonctions auxiliaires qui s'ajoutent à la réalisation des vérifications internes, par exemple :
- Aider le BVG et le Bureau du contrôleur général (BCG), ainsi que les organismes centraux du gouvernement fédéral et les agents du Parlement, à accomplir leurs tâches relatives à l'ASPC;
 - Aider les programmes de l'ASPC qui produisent des accords de contribution en coordonnant ou en effectuant les vérifications des bénéficiaires proposées par le Centre pour les subventions et les contributions et aider également à résoudre les problèmes relevés dans le cadre de la vérification des bénéficiaires de subventions et de contributions (tel qu'il est mentionné dans le paragraphe 34, cette responsabilité sera transférée de la fonction de vérification interne au cours du prochain exercice);
 - Remplir les fonctions d'agent principal responsable de l'application, par l'ASPC, de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*;
 - Coordonner la réaction de l'ASPC aux pétitions (demandes relatives à l'environnement) reçues en vertu de l'article 22 de la *Loi sur le vérificateur général* et les réactions des ministres à ces pétitions.
42. Le CV est d'accord avec le fait que la DSV remplisse ces rôles. Toutefois, les membres du CV ont demandé au DPV de les garder au courant de la proportion du temps consacré à ces activités par rapport au temps investi dans la réalisation des vérifications internes. Si le CV conclut que ces activités non liées à la vérification nuisent à la capacité de la DSV de remplir son mandat principal, le CV conseillera l'ACSP en conséquence et l'aidera à trouver des solutions adéquates.

Bureau du vérificateur général (BVG)

43. Le CV a rencontré la vérificatrice générale du Canada en octobre 2010. Ils ont discuté des questions de responsabilisation, de la vérification du rendement et des impressions générales quant aux défis que devra relever l'ASPC dans ses efforts visant à s'acquitter de son mandat.

44. Le CV a soumis une idée tournée vers l'avenir qui consiste à encourager la vérificatrice générale à chercher les occasions de collaboration entre son bureau et ses homologues provinciaux relativement aux vérifications du rendement du système de soins de santé. La VG a informé le CV d'un certain nombre de projets correspondants déjà réalisés ou en cours de réalisation et s'est montrée intéressée par son point de vue.
45. Durant la réunion, le CV a constaté que l'ASPC continuait de collaborer adéquatement avec le BVG.
46. Le CV a aussi examiné les progrès de la direction par rapport à la mise en œuvre des recommandations faites par le BVG dans sa vérification des activités de surveillance de l'ASPC. Durant le présent exercice, l'examen a consisté en l'étude de la réponse de la direction au Comité des comptes publics et en la tenue de discussions avec la haute direction.
47. Le CV a avisé l'ACSP que, selon lui, des progrès satisfaisants étaient réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du BVG, tout en reconnaissant les difficultés continues rencontrées dans la conclusion d'accords écrits officiels avec les provinces concernant l'échange de renseignements en vue de renforcer la surveillance.

Organismes centraux et agents du Parlement (autres que le BVG)

Participation aux possibilités de perfectionnement professionnel offertes par le Bureau du contrôleur général (BCG)

48. Les membres du CV ont pris part à plusieurs séances de formation organisées par le BCG sur la gestion des risques, les contrôles internes, le fonctionnement du gouvernement, les compétences financières, les valeurs et l'éthique, en plus d'assister au symposium annuel des comités de vérification des ministères et organismes (CVMO).

Évaluation des dispositions prises par la direction pour soutenir le travail de vérification des organismes centraux et des autres agents du Parlement

49. En juin 2010, le CV a examiné le plan de vérification horizontale triennal axé sur les risques pour les grands ministères et organismes.
50. Le CV souhaite maintenir un dialogue continu avec le BCG en ce qui a trait à la tenue de vérifications effectuées par ce dernier. Le CV convient que l'ASPC doit appuyer les travaux du BCG liés à la vérification. Toutefois, il souhaite surveiller dans quelle mesure ces travaux pourraient entraver la capacité de la DSV d'atteindre ses principaux objectifs stratégiques. Ainsi, le CV peut engager des

représentants du BCG de manière opportune si des préoccupations surviennent et pouvoir chercher des solutions acceptables pour tous. En outre, sa position lui permettra de donner des conseils significatifs à l'ACSP sur toute question soulevée.

Description du travail de vérification des organismes centraux et des autres agents du Parlement

51. Le CV n'a entrepris aucun travail de cette nature durant l'exercice en cours.

Rencontre avec les représentants des organismes centraux

52. Le CV a rencontré un représentant du BCG en vue de discuter du recours à des pratiques de vérification continues.

Suivi des plans d'action en matière de gestion

Rapports de la Division des services de vérification

53. Le CV reçoit maintenant les rapports d'étape semestriels sur la mise en œuvre des plans d'action en matière de gestion qui se rapportent aux vérifications internes, aux vérifications du BCG et à d'autres vérifications exigées par le CV.
54. Le CV a noté une amélioration dans l'attention accordée par la direction aux recommandations de la DSV durant l'exercice en cours.

États financiers

États financiers annuels

55. L'ASPC produit des états financiers annuels préparés conformément aux conventions comptables du CT, lesquelles reposent sur les principes comptables canadiens généralement reconnus pour le secteur public. Ses systèmes de contrôle interne ne sont pas encore assez solides pour permettre une vérification externe efficace des états financiers annuels.
56. Le CV comprend que le gouvernement n'ait pas actuellement comme priorité l'atteinte, par des organismes comme l'ASPC, de l'objectif de produire des états financiers vérifiés. Or, il comprend aussi que le BCG continue d'appuyer l'objectif de renforcer les contrôles des rapports financiers de façon à permettre une vérification efficace des états financiers.
57. Le CV approuve également le besoin de renforcer les contrôles des rapports financiers, mais il comprend qu'en raison de nombreuses autres priorités, les

progrès à ce sujet n'ont pas été à la hauteur des attentes. Il continue d'encourager les progrès dans ce domaine et effectuera des examens périodiques sur l'état des contrôles des rapports financiers de façon continue.

Rapport sur les risques et la responsabilisation

58. Le CV a relevé la nécessité de régulariser son examen du profil de risque ministériel, du Rapport sur les plans et les priorités, ainsi que du Rapport ministériel sur le rendement. Il veillera à amener la direction à participer à une discussion sur les moyens les plus pratiques d'offrir aux membres du CV l'occasion de lui prodiguer rapidement des conseils utiles concernant ces rapports.
59. Le CV a participé de façon régulière à des séances d'information offertes par le BDPF sur le profil de risque ministériel, le Rapport sur les plans et les priorités, ainsi que le Rapport ministériel sur le rendement. Il a également prodigué des conseils et formulé des observations à l'intention du dirigeant principal des finances.

Rapport annuel de l'administrateur en chef de la santé publique (ACSP)

60. Le CV a examiné le rapport annuel de l'ACSP sur l'état de la santé publique au Canada et a prodigué des conseils à l'intention de l'ACSP.

Autoévaluation du Comité de vérification

61. En 2009-2010, le CV a pris des dispositions pour confier à une société de consultation externe l'évaluation de son rendement. Cette évaluation comportait un questionnaire à remplir par les membres du CV et les membres de la direction intéressés, ainsi que la tenue d'entrevues structurées et dirigées par les consultants.
62. Les résultats de cette évaluation se sont avérés positifs dans l'ensemble.
63. Pour cette année, le CV a décidé de procéder à son autoévaluation par l'entremise de discussions officieuses avec l'ACSP et les cadres de direction.

Membres du Comité de vérification de l'ASPC

D^r David Butler-Jones
Président du Comité de vérification

Kenneth Fyke, C.M., B.S.P., M.H.S.A., LL.D (Hon.)
Vice-président du Comité de vérification

D^r Andy Macdonald, MBA, BE

Krista Outhwaite, M.Sc., B.Sc.

John (Jon) W. Singleton, FCA, CISA, B.Sc. (Hons.)

Annexe 1 : Structure et calendrier des réunions

1. Les réunions du CV sont habituellement d'une durée de deux jours. Une demi-journée est habituellement consacrée à la réunion officielle présidée par l'ACSP. Le reste de la réunion est consacré à la séance d'information, à laquelle assistent les membres indépendants et les membres d'office du CV. Cela leur donne le temps d'examiner les points à l'ordre du jour et de faire ce qui suit :
 - participer à des séances d'information sur les questions stratégiques et opérationnelles relatives à certaines fonctions;
 - examiner en détail les ébauches des rapports de vérification interne et des plans d'action en matière de gestion;
 - examiner les rapports de l'ASPC comme le Rapport sur les plans et les priorités (RPP), le profil de risque de l'organisation, le Rapport ministériel sur le rendement et le Rapport annuel de l'ACSP sur l'état de la santé publique au Canada.
2. La haute direction et les gestionnaires des unités fonctionnelles tiennent des séances d'information et participent ensuite à une discussion avec les membres indépendants du CV. Ces séances d'information sont essentielles aux membres indépendants du CV. Afin d'être en mesure de fournir des conseils éclairés à l'ACSP, les membres indépendants doivent bien connaître le fonctionnement de l'ASPC et aussi comprendre les défis que doit relever l'ASPC pour remplir son mandat et atteindre ses objectifs stratégiques.
3. Cet examen en profondeur permet aux membres indépendants de mieux saisir les questions abordées, de suggérer des modifications et de mieux comprendre les plans adoptés par la direction pour régler ces questions. Il leur permet de mieux conseiller le président du CV (ACSP) durant la réunion officielle du CV.

Annexe 2 : Démarche du Comité de vérification à l'égard des rapports de vérification interne

1. Les rapports de vérification interne sont les produits livrables les plus importants de la DSV. Le CV s'attend à ce que ces rapports soient objectifs, pertinents et utiles pour la direction de l'ASPC tant pour améliorer le fonctionnement des secteurs visés par la vérification que pour atteindre les objectifs stratégiques de l'ASPC.
2. Si la direction est d'accord avec les recommandations d'amélioration présentées par la DSV, le CV s'engage à évaluer le bien-fondé des plans de mesures correctives de la direction et à en faire le suivi. Le CV conseillera l'ACSP quant à la pertinence de la réaction de la direction aux recommandations de la DSV. Le CV estime que son rôle dans le suivi des recommandations de la DSV accélérera la mise en œuvre des principales recommandations.
3. Si la direction n'est pas d'accord avec une recommandation de la DSV, le CV donnera son avis à l'ACSP sur la façon la plus efficace de régler ce différend.